

Guerreiro Manuel

FÉDÉRATION SUISSE DES PROFESSIONNELS DE LA MÉCANIQUE SCHWEIZERICHER VERBAND DER MECHANIKFACHLEUTE FEDERAZIONE SVIZZERA DIE MECCANICI PROFESSIONISTI

CONTRAT DE PUBLICITÉ INTERNET

CONTRAT DE POBLICITE INTERNET	
Entre	
La Fédération Suisse des professionnels de la mécanique (FSPM) représentée pa 25 / 2610 St-Imier	ar M. Guerreiro Manuel / Rue de la Clef
Et le contractant	
DDEAADUUE.	
PREAMBULE:	
Le client s'est rapproché de la Fédération Suisse des professionnels de la mécan son entreprise sur internet par l'apposition d'une bannière (fixe ou animé avec site www.fspm.ch pour un montant annuel de Fr. 1'000 puis de Fr. 250 les	votre lien) dans toutes les pages du
ARTICLE 1 : ENGAGEMENT ET DUREE	
Le présent contrat entre en vigueur 15 jours environ après réception de la bann possibilité de renouvellement préférentiel au tarif susmentionné.	ière, pour une durée d'une année avec
ARTICLE 2 : OBLIGATION FINANCIERE	
L e montant de Fr. 1'000 est payable en une fois dès réception du contrat sign professionnels de la mécanique sur le compte Raiffeisen N° IBAN CH92 8060 800 "bannière pub grande".	•
ARTICLE 3 : DESCRIPTIF DU PRODUIT ET EXIGENCES	
La bannière devra être fournie par vos soins aux dimensions uniques de 468 pix ou jpg. (Le logo ou l'image sera transmise par e-mail à l'adresse <u>info@fspm.ch</u>).	els de large et 60 de haut, format gif
L'apparition de votre bannière se fera selon un tournus de 30 annonceurs maxir d'affichage selon un ordre aléatoire. Cependant, lors d'un changement de page, automatiquement ; de ce fait la durée d'affichage pourra être de moins de 6 sec	une nouvelle publicité apparaîtra
ARTICLE 4 : VALIDITE DU PRODUIT	
L'apparition de votre pub sur notre site se fera sous 30 jours après la signature d	du présent contrat.
ARTICLE 5 : FOR	
Pour tous les conflits qui pourraient naître de l'application ou de l'interprétation élection de domicile et de for au lieu d'établissement du président, soit à Boude	·
Ainsi fait àen deux exemplaires,	le
Pour la Fédération	Le contractant

Prière de nous retourner les deux exemplaires signés à M. Guerreiro Manuel, Rue de la Clef 25, 2610 St-Imier